



réussir le commentaire d'arrêt : discours de la méthode

publié le **24/04/2015**, vu **1823 fois**, Auteur : [pierre-emmanuel](#)

Réussissez le commentaire d'arrêt

pierre-emmanuel, aide en droit pour les étudiants,

prise de contact : juristeach75010@gmail.com

La méthode du commentaire d'arrêt :

Préambule : Il s'agit d'être précis dans la terminologie. Nous parlons de « décision » pour les juges de première instance et d'« arrêt » pour les juges de la cour de cassation.

Nous allons étudier les différentes étapes qui amènent à commenter un arrêt des juges de la Cour de cassation.

Ces conseils ne valent pas, selon moi, méthode infaillible et il me semble que chaque étudiant doit apprendre les différentes méthodes possibles pour créer in fine sa propre méthode. Chaque individu en effet est différent et possède sa propre structure mentale en laquelle il doit prendre confiance, alors avance dans ton propre chemin intellectuel. En espérant que mes conseils viendront nourrir ce chemin.

1ère étape : Venir à l'examen (c'est peut-être un détail mais il peut y avoir une peur ou une réticence à venir à un examen) , cette étape est importante car c'est une fois assis sur sa chaise que

la réflexion commence.

2ème étape : Essayer de prendre plaisir à simplement essayer de comprendre un exercice difficile à appréhender sans penser au résultat ou à la note finale.

3ème étape : Savoir lire une décision de justice. L'arrêt ne se lit pas linéairement comme un roman.

Il s'agit de commencer à le lire par la fin, c'est à dire par le dernier attendu ou se trouve la

solution. C'est cet attendu final qui correspond à la solution et qu'il s'agit de commenter.

4ème étape : Identifier en une seconde si l'arrêt correspond à un arrêt de cassation ou à un arrêt de rejet.

Dans le cas où le visa est présent, c'est à dire l'énoncé de la règle de droit au début de l'arrêt et commençant par cette formule : « vu l'article ... », l'arrêt est alors de cassation. En plus la mention « Casse et annule » doit figurer à la fin de l'arrêt.

Dans le cas où l'arrêt est de rejet le visa est absent de l'arrêt et la fin de l'arrêt contient la formule « Rejette ».

Cette étape est importante car elle permet d'appréhender l'arrêt d'une manière différente.

C'est à dire avec à l'esprit que la décision de la Cour d'appel n'est pas retenue en cas d'arrêt de cassation et à contrario que la décision des juges de la Cour d'appel est retenue en cas d'arrêt de rejet.

Il convient, il me semble que ces étapes préalables viennent irriguer votre pensée et votre analyse de l'arrêt.

Partir avec l'état d'esprit que les éléments de la Cour d'appel seront à apprécier dans une sous partie dans le cas où l'arrêt est de rejet.

Partir avec l'état d'esprit que les arguments de la partie qui se pourvoit seront appréciés dans une sous-partie dans le cas où l'arrêt est de cassation.

Une fois que l'arrêt a été analysé il convient de rédiger l'introduction qui correspond en réalité à la rédaction de la fiche de jurisprudence. (Voir Méthode de la fiche de jurisprudence).

A la fin de votre introduction, la solution apportée par la Cour de Cassation doit correspondre exactement par la problématique que vous élaborée. Au lieu de partir de la question pour trouver la question, il convient de partir de la réponse de la Cour de Cassation pour trouver la question qui correspond à votre problématique.

Pour ce qui est des parties, aussi étonnant que cela puisse paraître j'ai remarqué qu'un plan type pouvait être adapté à tous les commentaires.

Cette méthode et ce plan type ne sera donné qu'aux étudiants qui m'auront contacté

-
Laisser un mail à juristeach75010@gmail.com